

Délibération portant approbation de projets étudiants financés par le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Vu le code de l'éducation .

Vu le décret 11⁰92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté ministériel fixant annuellement les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement et notamment son article consacré à la part du droit de scolarité réservée au financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Vu la circulaire ministérielle 11⁰201 1-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 27 juin 2017 portant création et montant alloué au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes à compter de la rentrée universitaire 2017-2018

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 12 mars 2018 portant composition de la commission chargée du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Vu la commission FSDIE du 21 novembre 2019 qui a fixé les critères d'admission des projets

Vu la commission FSDIE qui s'est tenue le 5 mai 2022 et qui a émis un avis favorable aux dossiers présentés

Sur proposition de la Directrice et de la Directrice des études et des stages,

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2022 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve les projets étudiants financés par le FSDIE**, annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 13

Votes exprimés : 24

Pour : 24

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 27 juin 2022

Le président du Conseil d'Administration

La directrice



M. Jean-François BALAUDÉ

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Projets étudiant financés par le FSDIE
(fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Vu le code de l'éducation .

Vu le décret 11⁰92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté ministériel fixant annuellement les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement et notamment son article consacré à la part du droit de scolarité réservée au financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Vu la circulaire ministérielle 11⁰201 1-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 27 juin 2017 portant création et montant alloué au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes à compter de la rentrée universitaire 2017-2018

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 12 mars 2018 portant composition de la commission chargée du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Vu la commission FSDIE du 21 novembre 2019 qui a fixé les critères d'admission des projets

Vu la commission FSDIE qui s'est tenue le 5 mai 2022 et qui a émis un avis favorable aux dossiers présentés

Rappel réglementaire : « La commission FSDIE examine les dossiers déposés et formule un avis sur la base des critères de sélection qu'elle a arrêtés. Elle transmet les dossiers retenus au conseil d'administration de l'établissement qui prend la décision définitive d'attribution des crédits. S'agissant du versement de la subvention, il est conseillé de verser au moins une partie des crédits dès l'avis du conseil d'administration afin de permettre aux bénéficiaires de financer le lancement de leur projet dans de bonnes conditions.

Dès lors qu'une subvention du FSDIE a été accordée, un bilan moral et financier, accompagné le cas échéant de pièces justificatives, doit être établi par l'association bénéficiaire dans un délai maximum de six mois suivant la réalisation du projet. » (Circulaire ministérielle 2011-1021 du 3 novembre 2011)

Budget : le FSDIE est alimenté par la CVEC (30% du fond CVEC). Il comprend la part sociale et la part projet.

Le budget consacré à la part projet est donc de 1409.03 euros pour cette année 2022.

	Reliquat 2021		9 055,92 €
	CVEC 2022 - BI Recettes		6 600,00 €
	CVEC 2022 - BI Recettes		15 655,92 €
	FSDIE (30%)	Méd prév (15%)	Part vie étud (55%)
Total 2022	4 696,78 €	2 348,39 €	8 610,76 €
Parts	Sociale	Projet	
Sommes en euros	3 287,74 €	1 409,03 €	2 348,39 € 8 610,76 €

La commission FSDIE réunie le 21 novembre 2019 a fixé les critères d'admission des projets suivants :



Critères de recevabilité du dossier :

- Le porteur de projet doit être un étudiant inscrit à l'Enssib pour l'année universitaire lors du dépôt du dossier
- Le dossier doit être complet et respecter le délai de dépôt
- La demande de financement FSDIE ne doit pas représenter 100% du budget total
- Le projet ne doit pas être à caractère politique, syndical ou religieux
- Le projet ne doit pas porter sur l'organisation de soirées, galas, week-ends d'intégration et week-ends de loisirs
- Le projet ne doit pas entrer dans le cadre de la formation (initiale et continue) et les compléments de formations
- Le projet ne doit pas entrer dans le fonctionnement courant du BDE.

Critères d'évaluation des dossiers :

- Impact environnemental du projet (Développement Durable)
- Aspect philanthropique du projet
- Le nombre d'étudiants inscrits à l'Enssib ou extérieurs, touchés par le projet
- Aspect formateur : ce que le projet apporte aux porteurs de projet
- La qualité et la pertinence du projet
- Un budget prévisionnel détaillé et réaliste
- La notoriété :
 - le rayonnement de l'Enssib à l'extérieur.
 - la promotion de l'évènement

La commission FSDIE réunie le 5 mai 2022 a émis un avis favorable aux deux projets présentés. Ces projets sont soumis à l'avis du Conseil d'administration.

2 projets en pièces jointes

Soumis à l'approbation du conseil d'administration du 27 juin 2022



Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) Année 2022

La contribution de vie étudiante et de Campus (CVEC) permet la constitution du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)**. Ce fond comporte deux parts : la part sociale et la part projet.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, l'Enssib dispose donc d'un fonds spécifique pour vous permettre d'aider au financement de votre projet dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité, de l'engagement citoyen, etc. Ce projet se fera en parallèle de votre cursus et ne doit pas nécessairement concerner les sciences de l'information et des bibliothèques.

Le projet est nécessairement porté par un étudiant inscrit administrativement à l'Enssib pour l'année universitaire 2021/2022. Cet étudiant peut être ou non membre du BDE. Dans tous les cas, la subvention transitera par le BDE. Le budget total du projet ne peut pas reposer en totalité sur la subvention FSDIE, le cofinancement est obligatoire. Enfin, un bilan du projet devra être transmis dans les 2 mois qui suivent la réalisation de l'action.

La responsable de la vie étudiante est à votre disposition pour une aide administrative dans la constitution du dossier. Un rendez-vous préalable avec le pôle vie étudiante de l'Enssib est obligatoire avant le dépôt de votre demande de subvention : sabine.comte@enssib.fr

Titre du projet : Bibliothèque d'objets à l'Enssib

Présentation du projet

Cette idée de projet a émergé suite à la mise en service de la Bo Bun (Bibliothèque d'objets de la bibliothèque universitaire de Nantes) à la bibliothèque universitaire de la Roche-sur-Yon, dont nous nous sommes inspirés. Nous avons eu l'occasion d'échanger lors d'un entretien avec la responsable de cette initiative.

La bibliothèque d'objets consiste à établir un fonds d'objets du quotidien et qui sont ensuite mis à disposition des étudiant.es, gratuitement, via un système de prêt. C'est à la personne qui emprunte de décider de la durée du prêt : il peut par exemple s'agir d'un lot d'assiettes qu'un.e étudiant.e décide d'emprunter durant toute sa présence scolaire à l'Enssib, donc plusieurs mois ; ou bien cela peut être un marteau qui ne sera utile que le temps d'un weekend. Afin de nous procurer les objets, nous envisageons de faire un appel aux dons auprès des personnels de l'Enssib.

Lors de l'appel aux dons, voici ce qui sera demandé : des ustensiles de cuisine ; de la vaisselle ; des outils de bricolage et de jardinage ; des draps et linges de maison ; équipement sportif. Les dons feront néanmoins l'objet d'un tri : il ne s'agit pas de proposer des éléments en trop mauvais état ou de se retrouver avec un objet en trop d'exemplaires. Aussi, nous avons décidé de ne pas proposer d'outils électroniques à disposition dans la bibliothèque : ils nécessitent une assurance particulière et ont besoin d'être révisés régulièrement pour s'assurer de leur état d'utilisation. En plus des dons nous prévoyons un budget pour compléter la bibliothèque avec des objets que nous achèterons d'occasion.

Dans l'idéal, ce projet a dans l'ambition d'être porté par les futurs BDE de l'Enssib : ainsi la bibliothèque pourrait être enrichie tous les ans en fonction des besoins des étudiant.es. Aussi, la bibliothèque sera localisée au sein du local du BDE, rendant responsables les futurs bureaux de la surveillance des prêts et retours ; et éventuellement d'achats supplémentaires pouvant être effectués au fur et à mesure au gré des besoins. Le local du BDE permettra d'accueillir une étagère de 1m75 de large, 2m de haut, et 40 cm de profondeur pour stocker les objets.

Pour être informés des différents objets mis à leur disposition, les étudiant.es auront accès à deux catalogues papier : un sera disponible au foyer de l'Enssib et l'autre au BDE. Ils pourront être actualisés au fur et à mesure des objets qui y seront ajoutés.

La subvention

En subventionnant notre bibliothèque d'objets, l'Enssib propose un projet solidaire et anti-gaspillage pour ses étudiant.es et personnels. Non seulement, l'école donnerait un coup de pouce à la lancée de ce projet mais elle pourrait aussi lui conférer une plus grande ampleur en le promouvant au niveau universitaire. Plus concrètement, la subvention du FSDIE financerait l'achat des étagères, des bacs de rangement ainsi que la communication (impression des affiches). En secondant la subvention du BDE, elle permettrait de mener dans un second temps la campagne d'achat responsable.

Le déroulé du projet :

Une consultation avec la personne chargée de la bibliothèque d'objets BO BUN de La Roche-sur-Yon a eu lieu le 25 février 2022. Cet entretien a permis de mieux définir la durée totale du projet à quatre ou cinq mois, ainsi que mieux comprendre les logiques de l'appel aux dons.

La première étape du projet est de lancer un appel aux dons avant les vacances universitaires d'été. Il a lieu avant les vacances d'été pour laisser le temps aux agent.es et étudiant.es de réfléchir et rassembler les objets qu'ils.elles souhaitent partager. Cet appel très en avance permet aussi de toucher plus de personnes et ainsi d'impliquer celles qui le souhaitent dès les premières étapes du projet.

Lorsque nous commencerons à recevoir des dons, en septembre nous achèterons et mettrons en place les étagères de la bibliothèque d'objets. Située dans le bureau du BDE, cette bibliothèque doit être utilisable dès la réception des dons afin que tous les objets soient rangés dès leur arrivée et ainsi éviter pertes, désorganisation et dommages.



Nous irons aussi acheter des objets dans des brocantes étudiantes et dans des organismes de récolte et dons solidaires comme Emmaüs ou la Recyclerie lyonnaise.

L'étape suivante est l'organisation des objets collectés. Elle se présente en deux phases : une phase réflexive d'indexation et de système de prêt qui se déroule pendant les vacances d'été, puis une phase d'application pendant laquelle nous faisons le catalogue des objets collectés à la rentrée de septembre.

Le jalon de septembre marque donc le passage d'une bibliothèque théorique à un service routinier. Ce mois est donc consacré à la fin de la récolte de l'été et son indexation.

Nous pourrions ainsi anticiper quels achats faire afin de compléter l'offre avec le financement du BDE en octobre. C'est donc le moment où le BDE pourra s'impliquer (et impliquer ses nouveaux membres) avec une campagne d'achats d'objets de seconde main auprès d'organismes comme Emmaüs et la Recyclerie. Cette campagne fait suite à l'appel à dons de juin pour ces organismes et permettra de communiquer une version aboutie du projet.

Octobre marque la fin de l'installation du projet, avec une fin du catalogage des derniers objets provenant de la campagne du BDE et une communication finale du BDE et de l'Enssib sur la disponibilité des objets. Il est tout à fait possible d'envisager un événement pour marquer le lancement de l'initiative.

Tableau récapitulatif :

Mois :	Action :	Communication :
<u>Juin</u>	Lancement de l'appel aux dons ;	Appel aux dons !
<u>Vacances d'été</u>	Préparation de la communication auprès des étudiant.es ; Préparation du catalogue ;	
<u>Septembre</u>	Achat et mise en place des étagères dans le bureau du BDE ; Sondage auprès des nouvelles promotions, campagne d'achats ;	Quels achats pour le BDE ? Appel aux dons V2 !
<u>Octobre</u>	Continuation de l'indexation ; Compléments d'achat par le BDE ; Mise à disposition des catalogues ;	Les objets sont disponibles !

Le projet de bibliothèque

Nom : Schoehuys-Kreiss

Prénom : Maxine



Adresse : 131 rue Alexis Perroncel, Villeurbanne

Téléphone : 06 03 72 81 87

Email : maxine.schoehuys-kreiss@enssib.fr

Diplôme préparé : M1 PANIST - Humanités numériques

Nom : Roy

Prénom : Laurine

Adresse : 46 boulevard du 11 novembre 1918

Téléphone : 06 64 76 93 57

Email : laurine.roy29@gmail.com

Diplôme préparé : M1 PANIST

1.1.1. Bénéficiaire

- **Pour les étudiant.es :**

Accès gratuit, avec ou sans adhésion au BDE, à des objets qu'ils.elles n'ont pas forcément les moyens, la place ou l'utilité d'acheter elleux-mêmes.

- **Pour l'Enssib :**

Un projet novateur et encore rare en France dans un contexte d'établissements d'enseignement supérieur.

- **Au regard de l'impact environnemental :**

- Les objets présents dans la bibliothèque seront ou récupérés ou achetés d'occasion
- Prêt et réutilisation d'objets : évite la surconsommation d'objets utiles seulement ponctuellement

- **Nombre d'étudiants s'investissant dans le projet :**

2 étudiantes de l'Enssib et les futurs BDE de l'Enssib.

- **Nombre de personnes (étudiantes ou non) impactées par le projet (public, bénéficiaire, etc.) :**

Tous les futur.es étudiant.es de l'Enssib.

1.1.2. Montant demandé

- **Montant demandé**

Montant demandé : 200€

- Reprographie ; catalogue et étiquettes : 25€
- Le reste de la somme allouée servira aux achats pour compléter les dons

- Dossier complet de présentation du projet
- Budget prévisionnel
- Fiche de cofinancement
- Rétro-planning

Toute campagne de promotion devra porter le logo de l'Enssib.

Je soussigné(e)...Laurine Roy et Maxine Schoehuys-Kreiss...responsable du projet, m'engage à réaliser le projet tel qu'il est décrit dans la présente demande et à aviser le pôle « vie étudiante » de l'Enssib en cas de non faisabilité ou d'évolution du projet.

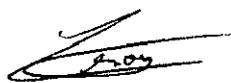
Villeurbanne, le 21/04/2022

Signature des responsables,

Signature du président de l'association

Laurine Roy :

Maxine Schoehuy-Kreiss :



Critères de recevabilité du dossier :

- Le porteur de projet doit être un étudiant inscrit à l'Enssib pour l'année universitaire lors du dépôt du dossier
- Le dossier doit être complet et respecter le délai de dépôt
- La demande de financement FSDIE ne doit pas représenter 100% du budget total
- Le projet ne doit pas être à caractère politique, syndical ou religieux
- Le projet ne doit pas porter sur l'organisation de soirées, galas, week-ends d'intégration et week-ends de loisirs
- Le projet ne doit pas entrer dans le cadre de la formation (initiale et continue) et les compléments de formations
- Le projet ne doit pas entrer dans le fonctionnement courant du BDE

Critères d'évaluation des dossiers :

- Impact environnemental du projet (Développement Durable)
- Aspect philanthropique du projet
- Le nombre d'étudiants inscrits à l'Enssib ou extérieurs, touchés par le projet
- Aspect formateur : ce que le projet apporte aux porteurs de projet
- La qualité et la pertinence du projet
- Un budget prévisionnel détaillé et réaliste
- La notoriété :
 - le rayonnement de l'Enssib à l'extérieur.
 - la promotion de l'évènement

Calendrier

1. Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 22 avril 2022
2. Commission d'examen des dossiers : mai 2022
3. Conseil d'administration (avec présentation des projets) : juin 2022



Budget Prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant TTC	Organisme	Montant TTC
Achats pour compléter les dons	225€	FSDIE (Enssib)	200€
Reprographie : catalogues, étiquettes	25€	BDE	50€
Total	250€	Total	250€

Dépenses souhaitées financées par le FSDIE :

- Achat des étagères et boîtes de rangement = 110€
- Reprographie = 25€
- Affiches = 15€
- Une partie des achats complémentaires

Fiche de cofinancement

Attention ! Au moins un cofinancement est obligatoire pour recevoir un financement FSDIE

FINANCEMENTS ACQUIS			
<u>Origine</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Aides en nature (à préciser)</u>	<u>Montant estimé</u>
BDE de l'ENSSIB	50		
<u>TOTAL</u>	50		<u>TOTAL</u>

FINANCEMENTS EN NÉGOCIATION			
<u>Origine</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Aides en nature (à préciser)</u>	<u>Montant estimé</u>
<u>TOTAL</u>			<u>TOTAL</u>



Rétro-planning

Mois :	Action :	Communication :
<u>Juin</u>	Préparation de la communication auprès des étudiant.es ; Préparation du catalogue ;	Appel aux dons !
<u>Vacances d'été</u>	Achat et mise en place des étagères dans le bureau du BDE ; Sondage auprès des nouvelles promotions, campagne d'achats ;	
<u>Septembre</u>	Continuation de l'indexation ; Compléments d'achat par le BDE ; Mise à disposition des catalogues ;	Quels achats pour le BDE ? Appel aux dons V2 !
<u>Octobre</u>	Préparation de la communication auprès des étudiant.es ; Préparation du catalogue ;	Les objets sont disponibles !



Appel à projet

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) Année 2022

La contribution de vie étudiante et de Campus (CVEC) permet la constitution du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)**. Ce fond comporte deux parts : la part sociale et la part projet.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, l'Ens sib dispose donc d'un fonds spécifique pour vous permettre d'aider au financement de votre projet dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité, de l'engagement citoyen, etc. Ce projet se fera en parallèle de votre cursus et ne doit pas nécessairement concerner les sciences de l'information et des bibliothèques.

Le projet est nécessairement porté par un étudiant inscrit administrativement à l'Ens sib pour l'année universitaire 2021/2022. Cet étudiant peut être ou non membre du BDE. Dans tous les cas, la subvention transitera par le BDE. Le budget total du projet ne peut pas reposer en totalité sur la subvention FSDIE, le cofinancement est obligatoire. Enfin, un bilan du projet devra être transmis dans les 2 mois qui suivent la réalisation de l'action.

La responsable de la vie étudiante est à votre disposition pour une aide administrative dans la constitution du dossier. Un rendez-vous préalable avec le pôle vie étudiante de l'Ens sib est obligatoire avant le dépôt de votre demande de subvention : sabine.comte@enssib.fr

Titre du projet : 100 « repas suspendus » pour les étudiants à la « Petite Cantine » de Félix Faure

Présentation du projet

Les objectifs du projet :

Ce projet vise à financer des « repas suspendus ¹ » pour les étudiants au sein de l'établissement du réseau à but non-lucratif Les Petites Cantines situé au 155 avenue Félix Faure, dans le troisième arrondissement de Lyon. Les Petites Cantines sont des associations qui créent du lien social autour de moments collectifs passés en cuisine et à table. Concrètement, quatre midis et deux soirs par semaine, un groupe de personnes venues seules ou accompagnées se retrouve pour élaborer ensemble un menu et partager un repas. Ces moments sont ouverts à toutes et à tous, à la condition d'une adhésion annuelle et d'une contribution financière au repas dont le montant est libre.

¹ Le principe du « repas suspendu » émane de la tradition napolitaine du *caffè sospeso*. En Italie, durant la seconde moitié du XX^e siècle, les clientes et clients d'un café ont commencé à acheter ponctuellement un café solidaire en plus de leur propre consommation. Celui-ci était alors mis en suspens, dans l'attente d'être fourni à la demande de toute personne qui le souhaiterait. Cette tradition solidaire a dépassé les frontières et s'est étendue à d'autres produits alimentaires (baguettes suspendus, repas suspendus, réparations de vélos suspendues, etc.).

Le réseau Les Petites Cantines souhaite accueillir le plus grand nombre et cherche à faire se rencontrer autour de la cuisine et de la prise de repas des personnes d'horizons différents. Le principe de la contribution libre fait partie des mesures qui permettent à un public moins favorisé de le fréquenter. Toutefois, les associations doivent tendre vers l'équilibre budgétaire et communiquent en conséquence sur le coût de chaque repas consommé en leur sein. Ainsi, à la Petite Cantine de Félix Faure, le coût d'un repas est affiché à 15 euros, un montant que peu d'étudiants peuvent se permettre de déboursier.

Financer des « repas suspendus » pour les étudiantes et les étudiants leur permettraient de profiter de ces moments de rencontre et d'échange tout en les soulageant du poids inhérent à la contribution à prix libre. Car si ce principe permet théoriquement à tout un chacun de régler son repas en fonction de ses moyens et de sa perception du moment qu'il a passé, dans les faits, les convives les moins aisés peuvent être tiraillés entre le fait de contribuer trop peu (au risque de craindre de paraître avare ou de porter atteinte à l'équilibre financier d'une association) ou de contribuer au-dessus de leurs moyens (quitte à mettre à mal leur budget personnel déjà contraint).

- Le descriptif et le déroulé du projet (dates, lieu, ...) :

La concrétisation d'un tel projet repose sur une logistique très simple :

- En fonction du montant accordé par le BDE de l'ENSSIB et de la subvention FSDIE, un nombre de repas suspendu est défini (15 euros = 1 repas). Un objectif de 100 repas dont 13 seraient réservés aux étudiants de l'ENSSIB membre du BDE apparaît à la fois ambitieux et raisonnable ;
- L'existence de ces « repas suspendus » pour les étudiants est communiquée sur les réseaux sociaux et à travers des affiches au sein des Petites Cantines de Félix Faure ;
- Les étudiants s'inscrivent en ligne à un créneau d'ouverture de la Petite Cantine de Félix Faure ;
- Ils partagent la cuisine et le repas avec les autres convives ;
- Au moment de contribuer financièrement, il leur suffit de présenter leur carte étudiante pour bénéficier d'un repas suspendu. Si c'est la première fois qu'ils fréquentent l'association, il leur est demandé d'adhérer à prix libre ;
- Chaque repas suspendu consommé est déduit du nombre total de « repas suspendus » disponible.

Le projet se déroulerait en deux temps :

- S'il est validé et financé, il bénéficierait d'une campagne de communication à partir du début du mois de septembre 2022 et d'une soirée de lancement peu après la rentrée universitaire 2022-2023.
 - o Celle-ci pourrait consister en :
 - Des publications sur les réseaux sociaux des Petites Cantines ;
 - Des publications sur les réseaux sociaux de l'ENSSIB et via la newsletter de l'école ;
 - Des publications via les canaux de communication du BDE de l'ENSSIB ;
 - Des affiches au sein des locaux des Petites Cantines ;
 - Des affiches au sein d'établissements fréquentés par les étudiants (restaurants universitaires, résidences CROUS, bibliothèques universitaires, commerces proches des universités, etc.)
- Le projet resterait ensuite en activité tant que tous les « repas suspendus » n'ont pas été consommés.



- Responsable de l'opération :

Nom : LE PERSON

Prénom : Marie

Adresse : 6 rue Sainte-Eusèbe, 69003 Lyon

Téléphone : 06 79 51 95 10

E-mail : marie.leperson@laposte.net

Diplôme préparé : M1 PANIST



- Pour les étudiants :

- **Bénéficiaire de repas équilibrés, faits maison :** tous les repas pris en Petite Cantine sont cuisinés par les convives eux-mêmes à partir de produits peu transformés, souvent bio et locaux.
- **Créer du lien social :** le fait de cuisiner ensemble et de partager un repas favorise les rencontres et permet de rompre avec l'isolement.
- **Rencontrer autrui et aller à l'encontre de ses préjugés :** les tablées des Petites Cantines se caractérisent par leur mixité, s'y côtoient des personnes de générations, d'origines et de milieux sociaux différents.
- **Apprendre à cuisiner :** l'élaboration des repas est un moment de partage de connaissances et de compétences culinaires.
- **Ouvrir la porte à un engagement bénévole :** venir dans une Petite Cantine dans le cadre de « repas suspendus » est un premier pas vers un potentiel engagement au sein de cette association ou d'une autre.

- Pour l'Enssib :

- Les étudiants de l'ENSSIB pourraient être les premiers à bénéficier du dispositif et des intérêts du projet évoqués ci-dessus.
- La réputation de l'école pourrait bénéficier des retombées positives inhérentes au financement d'un projet philanthropique.
- Les Petites Cantines disposent d'une présence en ligne conséquente (Compte Instagram, Newsletter, Page Facebook) et peuvent relayer l'existence de ce projet et de son financement par le FSDIE et le BDE de l'ENSSIB.

- Au regard de l'impact environnemental :

- Les repas des Petites Cantines sont cuisinés à partir d'ingrédients peu emballés ou transformés, ils génèrent en conséquence peu de déchets.
- Les Petites Cantines participent à l'alimentation d'un compost de quartier, tous les déchets organiques sont recyclés de cette manière.
- Les repas cuisinés au sein des Petites Cantines sont élaborés en grande partie à partir



d'inventus de plusieurs magasins partenaires.

- Nombre d'étudiants s'investissant dans le projet : 1
- Nombre de personnes (étudiantes ou non) impactées par le projet (public, bénéficiaire, etc.) :
 - Le nombre de bénéficiaire dépend du montant alloué au financement de ce projet.
 - Le projet serait ouvert à tous les étudiants.
 - Les étudiants de l'ENSSIB membres du BDE seraient les premiers impactés grâce à des « repas suspendus » réservés à leur attention.

4. Demande financière

- Montant demandé (2 tableaux en fin de dossier à compléter)

5. Pièces à joindre

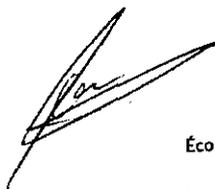
- Dossier complet de présentation du projet
- Budget prévisionnel
- Fiche de cofinancement
- Rétro-planning

Toute campagne de promotion devra porter le logo de l'Enssib.

Je soussigné(e) LE PERSONNEL.....responsable du projet, m'engage à réaliser le projet tel qu'il est décrit dans la présente demande et à aviser le pôle « vie étudiante » de l'Enssib en cas de non faisabilité ou d'évolution du projet.

Villeurbanne, le 13.06.2021

Signature du responsable,



Signature du président de l'association

Les Petites Cantines Lyon Félix Faure
Association à but non lucratif
Siret 850 143 298 00022
155 avenue Félix Faure 69003 Lyon
felixfaure@lespetitescantines.org
06 64 06 45 00

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques | Membre associé de l'Université de Lyon



Fiche de cofinancement

Attention ! Au moins un cofinancement est obligatoire pour recevoir un financement FSDIE

<u>FINANCEMENTS ACQUIS</u>			
<u>Origine</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Aides en nature (à préciser)</u>	<u>Montant estimé</u>
BDE de l'ENSSIB	195		
<u>TOTAL</u>	195		<u>TOTAL</u>

<u>FINANCEMENTS EN NÉGOCIATION</u>			
<u>Origine</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Aides en nature (à préciser)</u>	<u>Montant estimé</u>
<u>TOTAL</u>			<u>TOTAL</u>

